

Procédure de gestion des cartons et des sanctions

règlement

adoption : CEx du 22/01/2022
entrée en vigueur : 01/09/2022
validité : permanente
secteur : Pratiques compétitives
remplace : Chapitre 07.04-2025/1
nombre de pages : 2

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Le présent règlement est applicable à toutes les séries et catégories d'âge et à toutes les compétitions définies à l'annexe 09 du RGC.

1. LES CATEGORIES DE CARTON

Le carton correspond à la représentation visuelle (instruction 5.17 aux officiels techniques) de l'article 16.7 des règles officielles du badminton :

- Le carton jaune matérialise un avertissement pour mauvaise conduite ;
- Le carton rouge matérialise une faute pour mauvaise conduite ;
- Le carton noir matérialise une disqualification pour mauvaise conduite.

Seuls les arbitres et les juges-arbitres sont habilités à donner des cartons.

2. PROCEDURE SUITE AUX CARTONS

Tous les cartons sont consignés par le juge-arbitre dans son rapport (annexe « Incidents »), document que le juge-arbitre transmet après la compétition aux instances concernées, selon les modalités définies au règlement général des compétitions.

Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre avant son départ de la compétition par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé, ainsi que ses moyens de défense, tels que décrits par le règlement disciplinaire fédéral et le présent règlement.

Ce formulaire de notification immédiate n'est renseigné qu'avec l'identité du joueur, son numéro de licence, la dénomination de la compétition et la date.

Le licencié intéressé doit signer ce formulaire en deux exemplaires, dont l'un revient au juge-arbitre. Dans le cas d'un mineur, le responsable d'équipe, ou la personne qu'il délègue, signe le formulaire. En cas de refus de signature, le juge-arbitre sollicite la signature de tout licencié présent et témoignant du refus de signature.

Le juge-arbitre joint à son rapport la copie du formulaire en sa possession.

2.1. Carton jaune

En cas de carton jaune, l'annexe « Incidents » du rapport du juge-arbitre est traitée par la ligue où s'est déroulée la compétition. Ce traitement est effectué dans un délai maximum de deux semaines suivant le dernier jour de la compétition.

2.2 Carton rouge

En cas de carton rouge, l'annexe « Incidents » du rapport du juge-arbitre est traitée par la ligue où s'est déroulée la compétition. Ce traitement est effectué dans un délai maximum de deux semaines suivant le dernier jour de la compétition.

2.3 Carton noir

En cas de carton noir, le traitement est effectué par la Fédération.

Le juge -arbitre joint à son rapport pour la Ligue la copie du formulaire en sa possession et envoie une copie de celui-ci ainsi qu'un rapport circonstancié de l'incident au secrétariat arbitrage de la FFBaD qui effectuera le traitement du carton.

3. LES SANCTIONS

3.1. Cartons noirs

Un carton noir entraîne la disqualification immédiate du joueur de la compétition en cours.

En cas de disqualification, des poursuites disciplinaires sont engagées d'office, selon l'article 10 du règlement disciplinaire fédéral.

Le licencié poursuivi peut apporter, avant d'être convoqué par la commission disciplinaire fédérale, tout élément qui lui semble susceptible d'éclairer cette commission, sous forme d'un rapport écrit. Ce rapport doit être adressé au siège de la Fédération après délivrance du carton, par tout moyen prouvant la date de réception.

Un licencié ayant fait l'objet d'une disqualification par le juge-arbitre d'une compétition est suspendu à titre conservatoire de toute compétition, sous le contrôle du Secrétaire général de la Fédération, jusqu'à publication de la décision de la commission disciplinaire de première instance.

Cette mesure conservatoire ne peut excéder deux mois à compter du fait générateur.

La commission disciplinaire fédérale se réunit pour statuer sur les poursuites engagées suite à une disqualification dans un délai conforme à l'article 18 du règlement disciplinaire. L'intéressé est convoqué à cette réunion dans les conditions exprimées par le règlement disciplinaire fédéral, notamment dans son article 10.

Ces dispositions sont indiquées dans le formulaire de notification immédiate.

La procédure disciplinaire se déroule selon les dispositions du règlement disciplinaire fédéral.

3.2. Cartons rouges

Un joueur sanctionné deux fois par un carton rouge dans une période de douze mois glissants est interdit de toute compétition pendant deux mois. La suspension est applicable de plein droit à compter du troisième lundi suivant le dernier jour de la compétition. Chaque carton est notifié par courrier électronique au joueur. Le Président du club du joueur reçoit copie de la notification.

3.3. Cartons jaunes

Un joueur sanctionné trois fois par un carton jaune dans une période de douze mois glissants est interdit de toute compétition pendant deux mois. La suspension est applicable de plein droit à compter du troisième lundi suivant le dernier jour de la compétition. Chaque carton est notifié par courrier électronique au joueur. Le Président du club du joueur reçoit copie de la notification.

4. PUBLICITE

Les sanctions prononcées suite à des cartons sont publiées dans le bulletin fédéral et sur les sites fédéraux accessibles aux licenciés, officiels et organisateurs de compétitions, selon les modalités de l'article 24 du règlement disciplinaire fédéral.

La liste des joueurs ayant reçu des cartons est également publiée sur les sites en question.

Le présent règlement doit être mentionné sur tous les formulaires d'inscription à une compétition, en indiquant comment il peut être consulté.

Il doit être affiché sur les sites de compétition et disponible à la table de marque.

5. NOTIFICATIONS

Ces documents sont générés à partir de <http://poona.ffbad.org>.

- Courrier d'information de la prise en compte d'un premier carton jaune.
- Courrier d'information de la prise en compte d'un deuxième carton jaune.
- Courrier de notification de suspension pour 3 cartons jaunes.
- Courrier d'information de la prise en compte d'un carton rouge.
- Courrier de notification de suspension pour 2 cartons rouges.
- Courrier de notification de suspension pour carton noir.

6. ANNEXES

Formulaire 01

Notification de disqualification